

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**séance du 17 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaients présents                      Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Catherine PEPIN, Françoise GALLOUET, Béatrice REDON, Françoise HURSON, Amandine ANDRE, Valérie TRAISSAC, Marie-Noëlle MORISE, Laurence LEVEE

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Christian KERAUTRET, Jean-Yves HINAULT, Michaël BAUDET, Jean-Louis SENECHAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Yann HAMON

Absents excusés                      Madame Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Malorie MEHEUST)

Secrétaire de séance                Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire                Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

**Rapport n° 2023-102**

**DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT PARTIEL DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – RUE DE LA POSTE – CESSION A COOPALIS**

Rapporteur : Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

En séance du 19 septembre 2023, vous avez délibéré sur le principe de la désaffectation d'une partie du domaine public communal située rue de la Poste et concernée par un projet de construction d'un ensemble immobilier de 14 logements et 3 cellules commerciales.

La parcelle cadastrée section BO n° 340, d'une surface de 181 m<sup>2</sup>, correspondant à une zone de stationnement, a fait l'objet d'une délimitation par la pose de barrières. Un rapport du Policier Municipal du 27 septembre 2023 constate la désaffectation matérielle de la parcelle.

Dans son avis du 22 juin 2023, la Direction Immobilière de l'Etat a estimé la valeur du bien à 22 000 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

La société COOPALIS a sollicité la cession de cette parcelle aux conditions indiquées ci-dessous :

N° parcelle	Localisation	Surface cédée	Acquéreur	Prix
BO n° 340	Rue de la Poste	181 m <sup>2</sup>	SA COOPALIS 33 rue Abbé Garnier 22000 SAINT-BRIEUC	<b>19 800 €</b> <b>Tenant compte de la</b> <b>marge de 10% évoquée</b> <b>précédemment</b>

L'ensemble des frais de notaire sera pris en charge par la SA COOPA

En conséquence, **je vous propose** :

- d'acter la désaffectation de la parcelle BO n° 340 située rue de la Poste pour une surface de 181m<sup>2</sup> ;
- de prononcer le déclassement de cette parcelle BO n° 340 du domaine public communal ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente à intervenir aux conditions sus-indiquées ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

**Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à la majorité des suffrages exprimés (contre de Françoise HURSON, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE, Marie-Noëlle MORISE).**

Pour extrait conforme,  
Langueux, le 19 octobre 2023

Le Maire,



Richard HAAS



Le Secrétaire de séance,

Malorie MEHEUST

